

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SAINT-DIZIER-L'EVEQUE



AVIS DE CONCERTATION – REUNION PUBLIQUE



Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte

21 000 DIJON

03.80.73.05.90

dorgat@dorgat.fr

Toute reproduction à des fins non autorisées par le cabinet est interdite.

FOCUS SUR LA PROCÉDURE DE CONCERTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Il est rappelé que par délibération du 22/12/2020, le Conseil municipal a prescrit la révision générale du **Plan Local d'Urbanisme** de la commune.

⇒ **Quelles sont les grandes orientations d'aménagement du territoire sur les prochaines années ?**

Sur la base de la synthèse du diagnostic et en compatibilité avec l'ensemble des normes supra-communales applicables sur le territoire, les élus ont défini les orientations de développement traduites au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui a été débattu dans sa dernière version courant novembre 2025.

Les orientations du PADD, qui permettent de répondre aux contraintes et enjeux soulevés dans la phase du diagnostic, s'articulent autour de cinq axes structurants, déclinés à travers plusieurs orientations :

Axe 1 : Maîtriser et structurer le développement urbain

Axe 2 : S'inscrire dans une logique de modération de la consommation de l'espace

Axe 3 : Pérenniser et diversifier les activités économiques, forestières, touristiques et agricoles

Axe 4 : Préserver le cadre de vie en valorisant et en protégeant les richesses paysagères, patrimoniales et environnementales

Axe 5 : Protéger la population et rationaliser les équipements



Ces grandes orientations ont été traduites au sein des prescriptions réglementaires qui seront opposables aux autorisations d'urbanisme : plan de zonage, règlement et orientations d'aménagement et de programmation.

Dans les grandes lignes, le projet de PLU prévoit d'encadrer et de maîtriser l'accueil de nouveaux habitants pour répondre aux orientations du SCOT. Il s'agit d'assurer le renouvellement de la population nécessaire au maintien des services publics en prévoyant et encadrant la construction de logements à l'horizon 2040. Cette création sera focalisée sur les projets en cours, les capacités mobilisables en renouvellement au sein de la trame bâtie existante, ainsi qu'en extension (lotissement communal).

L'extrait du plan de zonage ci-dessus permet de visualiser les zones à vocation d'habitat (en rouge). Toutes les autres constructions d'habitat isolées inscrites au sein des zones agricoles ou naturelles bénéficient de prescriptions spécifiques et adaptées pour leur permettre de réaliser (sous conditions) des extensions, annexes ou changements de destination. **(Plans ci-avant et ci-après disponibles en ligne pour une meilleure lecture, voir plus loin comment y accéder)**

La révision du PLU entraine aussi une réduction des actuelles zones à urbaniser, en réponse aux objectifs de modération de la consommation de l'espace. Et renforce les prescriptions liées au volet environnemental et écologique.

COMMUNE DE SAINT DIZIER L'EVEQUE
SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DU PLU
NOVEMBRE 2025



Projet de zonage révisé
Zones U / AU restituées en zone A - N
Zones A - N classées en U - AU

Total de 7,9 Ha de zones U et AU restituées en zones A et N
Total de 0,45 Ha de zones A et N classées en zone U et AU



Plan sans échelle

⇒ Qu'est-ce que la concertation, puis-je faire des remarques ?

Il est rappelé que la procédure de révision du PLU s'accompagne d'une nécessaire procédure de concertation qui vise à donner la parole aux habitants, structures et associations locales.

À cette fin, depuis le début de la procédure, la commune a porté à votre attention les différentes pièces du PLU. Courant janvier 2025, une version de l'avant-projet du PLU était disponible en téléchargement et consultation. Cette version, soumise à l'avis des personnes publiques associées (notamment aux services du SCOT et de l'Etat), a fait l'objet de quelques ajustements pour assurer une compatibilité avec la trajectoire de modération de la consommation de l'espace.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme se construit pour et avec les habitants ! À ce titre, les éléments mis à votre disposition restent des documents de travail susceptibles d'évoluer afin de prendre en compte, le cas échéant, les remarques formulées.

Ainsi, toute personne intéressée peut venir consulter les pièces:

- **En mairie** pendant les heures et horaires d'ouverture
- Sur le site internet de la commune : <https://www.saintdizierleveque.fr/> (**La mairie / Révision Plan local d'urbanisme / Avant projet / cliquez sur le lien**)
- Sur l'espace concertation du site internet du bureau d'études DORGAT : <https://www.dorgat.fr/commune-de-saint-dizier-leveque-0>

Vous pouvez également **faire part de vos remarques ou observations éventuelles** sur le registre de concertation tenu à votre disposition en mairie. Vos remarques peuvent également être transmises par mail ou papier libre aux adresses suivantes. L'objet devra clairement stipuler la mention « concertation du PLU » :

- Mairie, 31 rue principale 90100 saint Dizier l'Evêque
- mairiestdizier90@orange.fr

Afin de vous présenter les tenants et aboutissants retenus dans le cadre du projet de PLU, **une réunion publique avec la population est programmée**. Elle sera l'occasion pour les élus de présenter les grandes orientations de développement, et de répondre aux questions soulevées.

Plusieurs permanences des élus sont également programmées les :

6 janvier 2026 de 17h à 19h et le 13 janvier 2026 de 17h à 19h à la mairie.

**La réunion publique avec la population est
programmée le
Lundi 15 décembre 2025 à 19h30 (à la salle des
fêtes)
La municipalité vous invite à venir nombreux
pour vous informer et poser vos questions
éventuelles.**

⇒ **Quelles seront les suites à la réunion publique ?**

La période de concertation sera définitivement close le **17/01/2026 à 12h00**. À cette date, M. le Maire clôturera le registre avant d'en dresser le bilan qu'il présentera devant le Conseil municipal afin qu'ils en délibèrent.

À l'issue de la décision du Conseil, le dossier sera éventuellement modifié, pour tenir compte des remarques inscrites au registre suite à la réunion publique, avant d'être arrêté. La version modifiée sera alors soumise à la population dans le cadre d'une enquête publique dont vous serez tenus informés des modalités en temps utile.

A ST Dizier l'Eveque, le 20.11.2025

Le Maire, Nicolas PETERLINI

